

PROCES VERBAL du CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 28 JANVIER 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit janvier à dix-huit heures,
le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué, s'est réuni à St Remy en Bouzement sous la
présidence de Mme CHEVALLOT Pascale.

Présents : **ARRIGNY** : BOUQUET Marie-France, **BRANDONVILLERS** : CAPPEZ Joël,
CHATILLON S/ BROUE : RESER Joël , **CLOYES S/ MARNE** : ROYER Jean-Louis,
DOMPREMY : //, **DROSNEY** : RENAUDIN Marcel, **ECOLLEMONT** : CHRUSTOWSKI Albert,
ECRIENNES : DELAUNAY Michel, **FAVRESSE** : LOISELET Florence, **GIFFAUMONT** :
CALABRESE Jean-Pierre, **HAUSSIGNEMONT** : GUILLEMIN Danièle, **HEILTZ LE HUTIER** :
BOTELLA Bruno, **ISLE S/MARNE** : LANDROIT Philippe, **LARZICOURT** : BOURGOIN Régis,
LUXEMONT-VILLOTTE : GAGNEUX Gilles, // ; **MATIGNICOURT** : // , **MONCETZ**
L'ABBAYE : CARON Monique, **NORROIS** : SANLIS Jackie, **ORCONTE** : PAUL François, // ,
OUTINES : // , **STE MARIE DU LAC** : JENNEPIN Luc, **ST REMY EN BZT** : GRINGUILLARD
François, DE BOUVET Michel, LONGUET Jean-Marie **SCRUPT** : BEAUVOIS Jean-Philippe,
THIEBLEMONT : GIRARDOT Christian, COLARD Raymond, //

HERNANDEZ Mario donne pouvoir à PAUL François
DESAUTE Frédéric donne pouvoir à GAGNEUX Gilles

M. ROYER Jean-Louis a été élu secrétaire

1) CHARTE SENIORS

Nadège Caron présente la synthèse des évaluations réalisées auprès des élus sur la Charte
seniors. Elle fera parvenir le document projeté.

Elle précise que sur notre territoire, le groupe de bénévoles investi depuis le début de la charte
seniors se constitue en association qui aura pour nom «Le Pass'âge».

Bruno Botella propose que l'association le Pass'âge, une fois ses statuts constitués, se mette
en relation avec ADEVA.

Monsieur Jean Louis Royer souhaiterait connaître les personnes qui profitent de la charte et les
bénévoles qui s'investissent.

2) DELIBERATIONS :

01/2019 : VENTE D'UN LOCAL DANS UN BATIMENT DE LA FORMERIE

La présidente explique au conseil communautaire que la SARL Accrowd représentée par
Monsieur Richard ABDESSELAM souhaite se rendre acquéreur d'un local du bâtiment A de
la Formerie (partie Sud), pour y stocker du matériel. Ce local est enregistré au cadastre en
section D parcelles 859 – 860 - 861 pour une superficie de 865 m² et a fait l'objet d'une
évaluation du pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances
Publiques de la Marne à 27 € le m².

L'acheteur a fait une proposition en date du 25 janvier 2019 à 25 000 €, montant accepté par le bureau communautaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, Le conseil communautaire décide :

- De vendre un local du bâtiment A cadastré en section D parcelles 859 – 860- 861 sur la ZA de la Formerie route des Landes à Saint Remy en Bouzemon d'une surface de 865 m² environ à un prix de 25 000 HT € à la SARL Accrowod ;
- D'autoriser la présidente à solliciter un cabinet de notaires pour établir le compromis puis l'acte de vente ; Les frais notariés seront à la charge de l'acquéreur ;
- D'autoriser la présidente à signer tout document afférent à cette affaire : diagnostics, compromis et acte de vente.....

02/2019 : SIGNATURE D'UN BAIL COMMERCIAL POUR UN LOCAL DE LA FORMERIE D'UNE SUPERFICIE DE 400 M2

La présidente explique aux membres du conseil communautaire que l'entreprise GARAGE DMS, représentée par son gérant Christel LECOMTE souhaite louer un local fermé, non chauffé, dans la partie nord du bâtiment A de la Formerie d'une surface de 400 m² environ à l'effet de réparations mécaniques et de vente de véhicules neufs et d'occasion. L'entreprise, de par son activité, sera amenée à utiliser les abords de ce local pour un usage de parking.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, Le conseil communautaire décide :

- D'autoriser la Présidente à signer un bail commercial d'une durée de trois, six ou neuf années consécutives à compter du 1^{er} février 2019 avec l'entreprise Garage DMS ;
- De fixer le montant du loyer annuel à 4 800 € HT payable chaque mois pour la jouissance du local de 400 m² et le parking le long du local pour y exercer l'activité telle que décrite dans l'exposé.
- D'autoriser la Présidente à signer tous autres documents afférents à ce dossier.

03/2019 : CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE DELEGUEE POUR DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE TROTTOIRS ET DE MISE AUX NORMES PMR SUR LA COMMUNE D'ECRIENNES

La présidente explique au conseil communautaire que le SIEM va procéder à des travaux d'effacement de réseaux sur la commune d'Ecriennes en mars. Pour des raisons de sécurité, à l'issue de ces travaux, il est nécessaire de procéder à la mise en place de trottoirs respectant les règles PMR.

La commune d'Ecriennes a proposé de réaliser pour le compte de la communauté de communes les travaux d'aménagement de voirie et de trottoirs relevant de sa compétence.

C'est pourquoi, afin d'assurer une meilleure cohérence des travaux, et une subvention au titre de la DETR ayant été déposée par la commune, il vous est proposé de déléguer, par convention,

la maîtrise d'ouvrage à la commune d'Ecriennes selon les conditions fixées à l'article II- 2 de la loi du 12 juillet 1985 modifiée.

La convention a pour objet de définir les conditions dans lesquelles la communauté de communes, délègue à la commune d'Ecriennes, la maîtrise d'ouvrage des travaux envisagés, les modalités de participation financière et de contrôle technique.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, Le conseil communautaire décide

- D'approuver les dispositions de cette convention de maîtrise d'ouvrage déléguée qui sera annexée à la présente délibération ;
- D'autoriser la présidente à signer la convention et tout document afférent à ce dossier.

3) AMENAGEMENT DES VRD DE LA RUELLE PUANTE

La présidente expose :

La commune de Saint Remy en Bouzemont a été sollicitée par la société « Ages et Vie » pour la création d'une résidence seniors. Le conseil municipal a donc décidé de procéder à des aménagements de voirie et des réseaux dans la ruelle Puante, nouvelle rue qui donnera accès à cette résidence, derrière la mairie, mais tout en restant au cœur de la commune.

De plus, considérant les problèmes de sécurité actuels sur le parking du groupe scolaire de Saint Remy en Bouzemont et la volonté de la commune de créer une aire de covoiturage avec bornes de recharge électrique, la commune, afin d'optimiser les coûts et de mutualiser les moyens s'est engagée dans un projet plus global permettant de régler les problèmes de sécurité et d'apporter un service supplémentaire aux habitants.

Pour l'aider dans ce projet, la commune a déposé des demandes de subvention auprès de l'Etat, la Région et le département. Mais la communauté de communes étant également compétente en aménagement des voiries communales, la sous- préfecture s'est interrogée sur la nécessité de conventionner avec la commune de Saint Remy en Bouzemont.

Elle précise que la Ruelle Puante n'est pas inscrite dans le tableau des voiries communales d'intérêt communautaire, celle-ci étant en herbe et ne desservant pas d'habitations, la communauté de communes n'a donc pas la compétence pour l'aménagement de cette voirie à ce jour.

Par contre, elle propose que, du fait du caractère structurant du projet dans sa globalité, la communauté de communes apporte un fonds de concours.

Cette proposition, non votée, ne fait pas pour l'instant l'unanimité des membres du conseil communautaire.

QUESTIONS DIVERSES : Réunion des commissions scolaires et affaires sociales mercredi 13 février à 9h30. : Projet d'agrandissement du groupe scolaire de Thièblemont – rentrée des 3 ans obligatoire-